

Implantation : 5 structures

- **CMP : rue Saint Prix Barou**
07100 ANNONAY
T. 04 75 67 55 55

Julie ODOUARD :
julie.odouard@ahsm.fr 06 80 10 51 68
Elodie BETTON
elodie.betton@ahsm.fr 07 84 58 28 27
Marion ROUBY :
marion.rouby@ahsm.fr 06 20 07 41 72

- **CMP : 6 allée de Sion**
07200 AUBENAS
T. 04 75 35 87 27

Léa TISSIER
lea.tissier@ahsm.fr 06 02 16 79 09
Psychologue détachée sur les structures de précarité :
Thifaine.mounier@ahsm.fr 06 20 07 42 72
06 85 62 00 78

- **CMP : 33 avenue de Chomérac**
07000 PRIVAS
T. 04 75 64 54 20

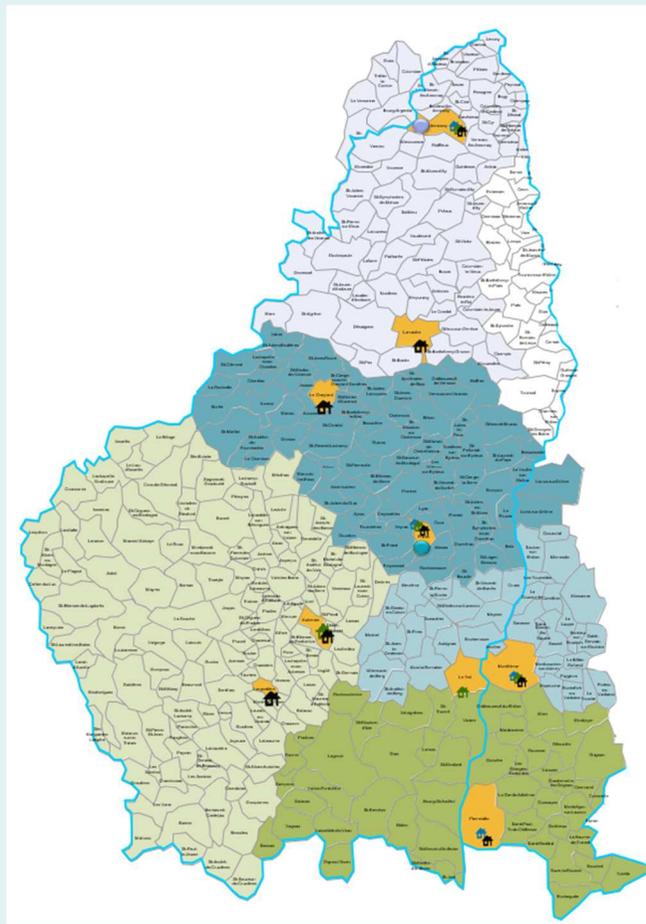
Florence PLANTIER :
florence.plantier@ahsm.fr 06 20 07 42 30
Laura DUBOIS :
laura.dubois@ahsm.fr 06 02 16 13 33

- **CMP : 103 chemin de raval**
26200 MONTELMAR
T. 04 75 52 39 17

Guillaume GRANJON :
guillaume.granjon@ahsm.fr 07 85 14 90 95
Pascale ARSAC :
pascale.arsac@ahsm.fr 06 60 32 27 59
Psychologue détaché sur les structures de précarité :
Luc DURAND:
luc.durand@ahsm.fr 07 86 80 53 79

- **CMP : 496 avenue Jean Moulin**
07700 BOURG SAINT ANDEOL
T. 04 75 50 19 72

Karine BRETON :
Karine.breton@ahsm.fr
Stéphanie MANSANO :
Stephanie.mansano@ahsm.fr



Centre Hospitalier
SAINTE-MARIE
PRIVAS

E. M. P. P.

Équipe Mobile

Psychiatrie Précarité

Secrétariat EMPP :

04 75 20 15 60

e-mail :

sandrine.monteil@ahsm.fr

Présentation :

L'EMPP Ardèche Drôme a été créée en juin 2014, en conformité avec la circulaire DHOS n°521 du 23 novembre 2005 créant les EMPP. Elle est rattachée au service de Réhabilitation psychosociale du Centre hospitalier Sainte-Marie de Privas, labellisé par l'ARS en 2015.

Membres de l'équipe pluridisciplinaire :

- Un médecin psychiatre coordonnateur :
Dr Franck GIRAUD
- Un psychologue :
Guillaume JORE
- Deux infirmier(e)s référent(e)s par CMP référent sur Privas, Aubenas, Bourg Saint Andéol et Montélimar, trois sur Annonay.
- Deux psychologues détachés sur les structures accueillant la précarité, sur Montélimar et Aubenas.
- Une secrétaire médicale :
Sandrine MONTEIL

Objectifs :

- Faciliter l'accès au soin de personnes en situation de précarité ou d'exclusion et présentant des maladies psychiques, leur permettre d'accéder au dispositif de droit commun, faciliter l'instauration ou la restauration du lien social et de soins.
- Mettre en place d'un travail de réseau avec les structures qui accueillent ce public (CHRS, hébergement d'urgence, CADA, CMS...). Des conventions de partenariats sont établies chaque fois que nécessaire.

Missions :

- Soutien et accompagnement des équipes éducatives, sociales et médico-sociales des structures qui accueillent en première ligne ces publics
- Information, sensibilisation et prévention des usagers et des professionnels intervenants dans le champ de la précarité
- Identification des besoins, soutien et orientation dans le réseau des dispositifs de soins et d'accompagnement social

L'EMPP participe aux missions des secteurs de psychiatrie et travaille avec l'ensemble des équipes pluridisciplinaires des CMP et unités d'hospitalisations.

Elle favorise pour les personnes sans soins ou en rupture de soins l'accès aux structures existantes. Elle développe un travail de réseau et plus largement prend des initiatives susceptibles de permettre au sujet de trouver une place dans la cité.

Publics concernés :

- Toute personne, avec ou sans hébergement, en situation de précarité ou d'exclusion sociale et présentant une pathologie psychiatrique avérée ou sous-jacente (antérieure ou conséquente),
- Les acteurs de première ligne : travailleurs sociaux, éducatifs ou bénévoles en attente de conseils et d'accompagnement.

Actions/interventions :

L'EMPP se déplace à la rencontre des partenaires et usagers dans les différents lieux d'intervention, en particulier les CHRS, CADA, HUDA, CAARUD... Elle peut proposer : entretiens et suivis individuels de soutien, évaluation des besoins, identification de troubles psychiques afin de favoriser parole et écoute.

Elle intervient toujours sur la sollicitation d'un travailleur social.

Auprès des partenaires, l'EMPP aide au repérage des problématiques et à l'analyse des demandes.

Elle informe, sensibilise et échange autour des pratiques par un travail de partenariat et organise des réunions d'équipe mensuelles, bi départementales trimestrielles, participe aux rencontres interdépartementales des EMPP de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'EMPP n'a pas pour mission d'intervenir sur le registre de l'urgence, qui appartient aux services dédiés.